



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**

N°06 – D. 08.07.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

4.3. ITE Supergrid

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, TERRIER Laurent, FORESTIER Gérard, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, GIUNTA Chloé, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, BEAUFORT Cyprien, LABRIET Pierre, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à PERSICO Simon), RIFFARD Coline (donne procuration à TERRIER Laurent), CHALON Nathalie (donne procuration à BESSIERES Bernard), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à DAVAI Camille), AUSCHER Pascal (donne procuration à DESPREZ Frédéric), PUGEAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), FEIGE Jean-Jacques (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), VERNAY Pascale (donne procuration à LAKHNECH Yassine), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à FORESTIER Gérard), MERLE Elsa (donne procuration à MERMILLOD Martial).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la décision du 7 janvier 2014 de créer l'Institut de recherche collaborative « Supergrid Institute SAS »,

Vu la convention de collaboration conclue entre l'UGA et Supergrid le 15 décembre 2015 et ses avenants,

Vu l'accord-cadre signé entre les partenaires dénommé « Accord de Consortium »,

Vu les contrats spécifiques à chaque Sous-Programme du projet Supergrid signés par les partenaires participants audit Sous-Programme nommés « contrat d'application »,

Vu la délibération n°4 – D 26.09.2017 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes du 26 septembre 2017,

Vu la délibération n°10 – D 30.04.2019 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes du 30 avril 2019,

Vu la délibération n° N° 5 – D. 25.05.2020 2019 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes du 25 mai 2020,

Vu le passage en commission permanente du 29 juin 2021,

Considérant que les partenaires associés à l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid mettent à disposition du temps de personnels et du matériel pour la réalisation du projet Supergrid ;

Considérant qu'en contrepartie, le montant investi par chacun des Partenaires est converti en part de capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid ;

Considérant que cette part du capital pèse de manière positive sur le résultat de l'établissement ;

Considérant qu'au titre de l'année 2020, la créance de l'UGA constituée par la mise à disposition de temps de personnels chercheurs à la réalisation du projet Supergrid s'élève à 119 620,07€ HT ;

Considérant que cette créance doit être convertie en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid ;

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la conversion de la créance de l'UGA au titre de l'année 2020 d'un montant de 119 620,07€ HT en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	31
Voix défavorables	5
Abstentions	4

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la conversion de la créance de l'UGA au titre de l'année 2020 d'un montant de 119 620,07€ HT en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 15/07/2021

Transmis au Rectorat le : 19/07/2021

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 08 juillet 2021

Pour le Président et par délégation

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

